

APPEP

Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public
www.appep.net

M. Simon PERRIER
Président

À
M. Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale

Chartres le 20 novembre 2009

Monsieur le Ministre,

L'APPEP apprécie de voir maintenu, dans le projet de réforme publié le 19 novembre 2009, le rôle de l'enseignement de la philosophie dans la formation du jugement et la maîtrise de la réflexion et, particulièrement, dans la classe terminale d'une filière littéraire dont notre société a besoin.

Dans l'immédiat, elle remarque une ambiguïté possible dans la définition de l'horaire des terminales S. Celui-ci est annoncé à 3 heures-élèves. Le dossier de presse présent sur le site du MEN précise (p. 7) que « Les heures-élèves et heures-professeurs restent inchangées. Les heures actuellement affectées aux dédoublements par discipline sont maintenues. » Les trois heures annoncées sont donc des heures-élèves (2+1 dédoublée) ce qui revient à 4 heures-professeurs. Nous tenons à rappeler que la circulaire de rentrée 2002 avait reconnu l'erreur d'avoir, pendant une année (2001-2002), exclusivement accordé aux élèves cet horaire de deux heures classe entière et d'une heure dédoublée. De très nombreuses classes bénéficient depuis d'un horaire de quatre heures classe entière. Nous demandons qu'un texte clair permette une situation égale de quatre heures pour tous les élèves, autorisant, à la demande des équipes pédagogiques, l'exception d'un horaire de deux heures classe entière et d'une heure dédoublée. Compte tenu des orientations et de la place qu'occuperont les élèves de S dans notre société, il nous semblerait contradictoire de ne pas leur offrir, dans une proportion somme toute raisonnable, un horaire suffisant de philosophie.

Si rien ne semble avoir été décidé à leur sujet, nous voudrions insister prioritairement sur l'enseignement de la philosophie dans les classes terminales technologiques. L'actuel dédoublement d'une heure lui est simplement nécessaire. Le dédoublement dans sa totalité de l'horaire accordé à ces classes, s'il ne réglerait pas tout des problèmes pédagogiques qui leur sont propres, répondrait à notre souci d'une authentique démocratisation de notre enseignement.

Nous tenant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.